



Date de convocation :
5 mai 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°5-3 a

Création d'un local pour le
« multi-services »

L'an deux mille dix-sept et le 17 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme TOUZANNE, Mr PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absents excusés : Mr AMOUROUX (Proc. Mr Pizzato)

Mme DALLA ZANNA (proc. Mr SANS)
Mme CAHUZAC (proc. Mr RAMEAU)

Absente : Mr TONELLO

Monsieur PIZZATO Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de regrouper plusieurs commerces sur un même site afin de les pérenniser. Il rappelle que par une délibération du 20 février 2017, la commune a fait l'acquisition du bar-tabac-journaux.

Il propose de rassembler dans le local communal déjà occupé par la superette, celle-ci avec le bar-tabac-journaux-FDJ.

Il indique qu'il a demandé à la SCP Fauré-Grau qui avait conçu ce bâtiment d'en étudier l'adaptation pour ce multi-services.

Il présente au Conseil Municipal le projet réalisé par la SCP Fauré-Grau.

Le projet prévoit l'aménagement du local actuel « superette » qui pourrait accueillir l'ensemble des commerces et la création d'une extension bâtie qui inclura un WC PMR un dépôt et une terrasse couverte pour le café.

Le montant provisoire estimé de ces travaux se décompose ainsi :

- Aménagement intérieur :	35 000 € HT
- WC PMR + local dépôt :	48 000 € HT
- Terrasse couverte :	32 000 € HT

115 000 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De réaliser le local du « multi-services » dont la conception a été confié à la SCP Fauré Grau dans le cadre de la mission complète loi MOP ;
- De valider l'enveloppe financière de 115 000 € HT ;